

Direction
Départementale
des Territoires
du Puy-de-Dôme

Bilan et chiffres 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DU PUY-DE-DÔME

Mot du directeur

De l'année 2018, nous retenons tout d'abord l'ambition "Mieux travailler et vivre ensemble" du nouveau plan d'actions de prévention des risques psycho-sociaux qui a donné lieu à des échanges au sein de chaque service. Le sens de cette démarche est de renforcer notre collectif de travail pour s'adapter aux changements. La journée de convivialité, l'assemblée générale consacrée à l'égalité femmes-hommes et la cérémonie des voeux sont des exemples d'actions collectives qui nous semblent essentielles pour une cohésion, une dynamique de groupe ou tout simplement pour se rencontrer.

Notre organisation évolue et nous expérimentons depuis l'automne 2018, le "réfèrent unique" sur les questions agricoles, dispositif de la loi ESSOC publiée le 10 août 2018 qui prévoit la mise en place d'un réfèrent unique dans chaque ministère avec une phase d'expérimentation de 4 ans. Les agriculteurs ou futurs agriculteurs pourront saisir la DDT pour toute question entrant dans le champ des politiques menées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Dans la mise en œuvre des politiques publiques, la DDT doit de plus en plus conseiller et accompagner les collectivités locales et les maîtres d'ouvrage privés pour une meilleure intégration des enjeux souvent multiples de leurs plans ou projets. Ainsi, la DDT se mobilise auprès des acteurs locaux dans l'élaboration des PCAET, des PLUi, la gestion du « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – Faille de Limagne » inscrit au patrimoine mondial UNESCO depuis juillet 2018, la création d'un premier tronçon de la véloroute-voie verte le long de l'Allier, de nombreux projets structurants pour les territoires comme "Action Coeur de Ville" sur Issoire, Thiers et Riom En 2019, de nouvelles thématiques de travail, de nouvelles lois sont également à déployer (loi ELAN, loi Mobilités en préparation, Opération de revitalisation des territoires...).

Dans ce contexte évolutif, il est important de valoriser nos missions et le travail réalisé au quotidien par les équipes, notamment avec l'instruction des dossiers PAC, urbanisme, accessibilité, loi sur l'eau,

C'est l'objectif de ce "Bilan et chiffres 2018" que nous vous invitons à parcourir.

Armand Sanséau
Manuelle Dupuy

SOMMAIRE

●	Accompagner les territoires	3
●	Appliquer le droit des sols	5
●	Prévenir les risques	6
●	Développer l'offre d'habitat et le renouvellement urbain	7
●	Stimuler la transition énergétique	10
●	Contribuer à la qualité de l'eau - Préserver les milieux	11
●	Accompagner l'économie agricole et forestière	15
●	Veiller à la qualité de la construction	18
●	Organisation et vie du service	19
●	Organigramme	20
●	Glossaire	21

Connaissance des territoires

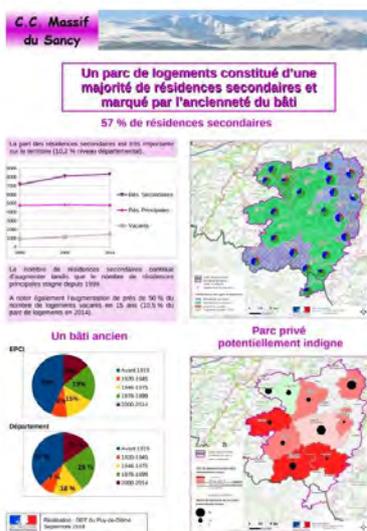
Études en cours de réalisation :

Portrait de territoire sur la communauté de communes du Massif du Sancy

Recueil visant à dresser une photographie du territoire et identifier les principaux enjeux portés par la DDT.

Évaluation de l'urbanisation dents creuses/ extensions

Étude visant à caractériser l'urbanisation d'un EPCI entre 2009 et 2016 en fonction de l'état du document d'urbanisme en vigueur en 2009 pour inciter les collectivités à privilégier l'ouverture à l'urbanisation des dents creuses.



Plan de Déplacements Urbains (PDU)

La DDT accompagne le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise dans la révision de son PDU.

L'année 2018 a permis d'acter le choix du scénario du projet de PDU. Celui-ci a été arrêté le 6 décembre 2018.

Plan de mobilité rurale

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, établi conjointement par l'État et le Département, a été arrêté le 18/08/2018.

Une des actions de ce schéma porte sur l'élaboration de plans de mobilité rurale. Ces plans ont pour objet d'améliorer la mise en œuvre du droit au transport dans les territoires peu denses. Ils doivent offrir une alternative à la voiture individuelle et veiller à la complémentarité entre transports.



Résorption des zones blanches de téléphonie mobile

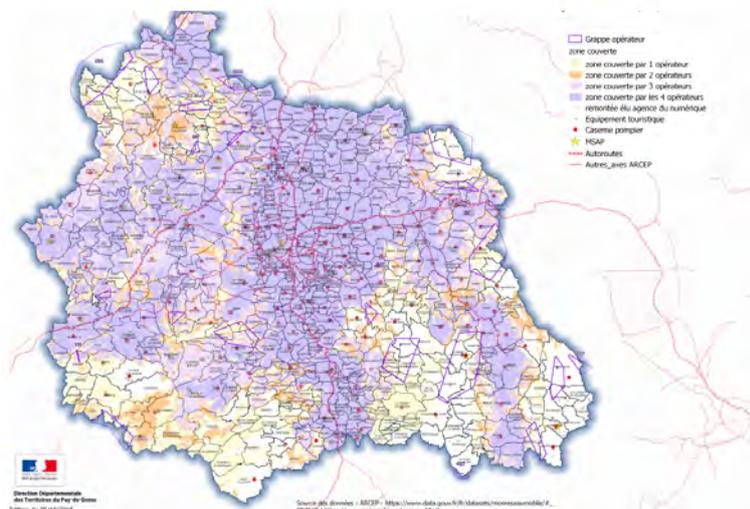
Un accord national entre l'État et les 4 opérateurs de téléphonie mobile prévoit la réalisation de programmes annuels de construction de pylônes visant à supprimer les zones blanches.

6 % de la surface du département est en zone blanche. 12 pylônes sont déjà programmés au niveau des centres-bourgs et des zones touristiques.

Pour le prochain programme, 13 pylônes ont été attribués pour le Puy-de-Dôme et une équipe départementale réunissant l'État et les collectivités territoriales est chargée de prioriser les zones à couvrir et de suivre l'avancement des programmes validés.

La DDT apporte son concours pour réaliser des analyses cartographiques visant à objectiver la hiérarchisation des zones à couvrir. Les zones prioritaires validées font l'objet d'un arrêté ministériel qui déclenche la procédure de réalisation par les opérateurs.

Ceux-ci ont entre 12 et 24 mois pour procéder à la mise en service du pylône.



Planification

3 grands rôles assurés par le siège et les trois agences de la DDT :

- porter les enjeux de l'État (notes d'enjeux, avis de l'État, études),
- assurer le respect des lois (porter à connaissance, avis de l'État),
- accompagner les collectivités qui réalisent un document d'urbanisme (conseil, financement).

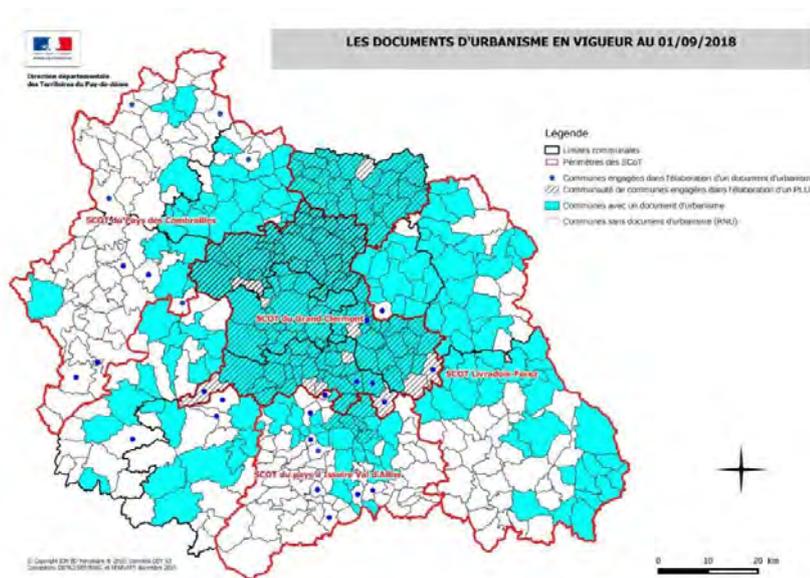
● Chiffres clés 2018

- 55 % des communes couvertes par un document d'urbanisme
- 47 % des communes engagées dans une élaboration ou révision d'un document d'urbanisme communal ou intercommunal
- 3 PLUi en vigueur
- 7 PLUi en cours
- 3 SCoT en vigueur

7 EPCI ont la compétence urbanisme (PLU(i), droit de préemption, règlement local de publicité, site patrimonial remarquable).

7 principaux enjeux de l'État dans les politiques publiques d'urbanisme :

- assurer la sécurité et la salubrité publique,
- prévoir un développement qui répond aux besoins du territoire,
- optimiser le développement de l'urbanisation,
- préserver les capacités de production et les espaces affectés aux activités agricoles et forestières,
- préserver la biodiversité,
- protéger le patrimoine paysager et bâti,
- lutter contre le changement climatique.



Un Plan de paysage pour le sud de l'agglomération clermontoise

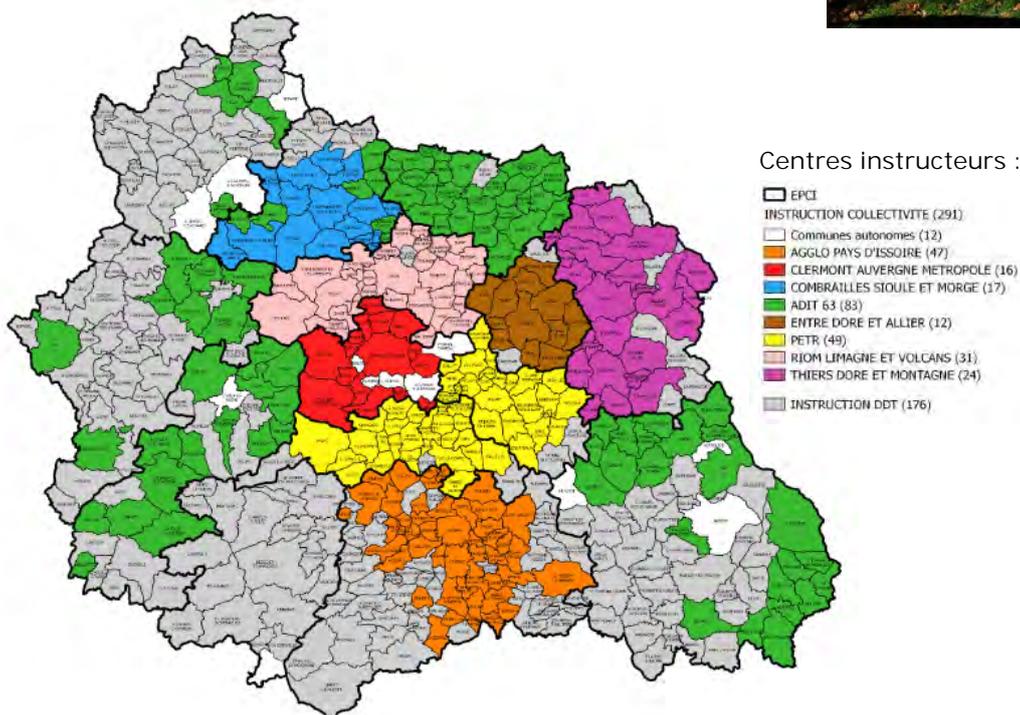
Ce territoire d'entrée de ville concentre des enjeux multiples révélés à l'occasion du projet d'élargissement à 2X3 voies de l'A75 entre Clermont-Ferrand et Le Crest (pression urbaine sur une plaine agricole, un grand paysage aux portes du Bien inscrit au patrimoine mondial UNESCO, enjeux historiques et archéologiques lié aux sites Arvernes...). Le Plan de paysage est apparu comme l'outil pour fédérer les projets autour d'une vision partagée du territoire et de son paysage et ainsi décliner les orientations du SCoT du Grand Clermont de manière opérationnelle à travers un plan d'action.

Dans le cadre du "Nouveau Conseil au Territoire", la DDT accompagne ce projet de Plan de paysage et d'autres projets en mobilisant son paysagiste-conseil et son architecte-conseil.



Instruction des actes d'urbanisme

En 2018, du fait de la poursuite de la mise en œuvre de la loi ALUR de 2014 et du nouveau schéma de coopération intercommunale, près de 170 communes n'ont plus bénéficié de la mise à disposition gratuite des services de la DDT pour l'instruction ADS. Elles ont instruit leurs actes d'urbanisme par leurs propres moyens ou ont adhéré à un centre instructeur mutualisé.



Au 1er janvier 2019, la DDT (siège et agences) instruit les autorisations d'urbanisme de 178 communes, soit 4204 actes délivrés (certificats d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir).

Fiscalité de l'urbanisme

La fiscalité de l'urbanisme demeure une des prérogatives de l'État. Elle est assurée pour l'intégralité des 467 communes du Puy-de-Dôme par la DDT.

Cela concerne le calcul :

- de la taxe d'aménagement dont une part revient à la commune où s'implante le projet et l'autre part revient au Conseil départemental,
- de la redevance d'archéologie préventive qui est destinée à l'institut national de recherches archéologiques préventives.

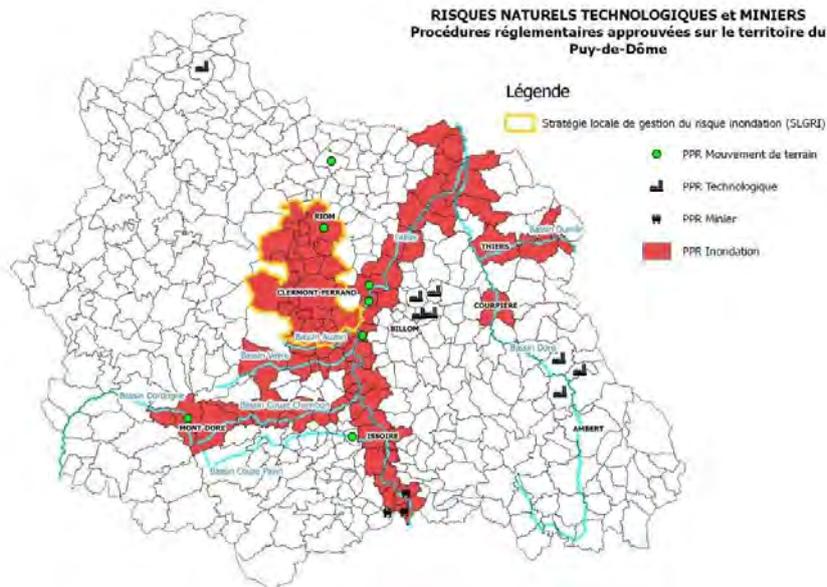
En 2018, près de 11 M€ de taxe d'aménagement ont été calculés et liquidés par la DDT.

Aménagement commercial

En 2018, la DDT a instruit 11 dossiers examinés par la commission départementale d'aménagement commercial du Puy-de-Dôme (CDAC). Celle-ci a donné 9 avis favorables, 2 avis défavorables.

Par ailleurs, la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) a statué en 2018 sur 7 recours formulés à l'encontre d'avis de la CDAC.

Plans de prévention des risques



La DDT est chargée de l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR). 24 PPR sont en vigueur dans le Puy-de-Dôme.

Chiffres clés 2018

- Approbation de la révision partielle du PPRNPI du val d'Allier issoirien
- Approbation du PPRNP mouvement de terrains de la commune de Perrier
- 188 avis sur des autorisations d'urbanisme
- 245000 € d'études et travaux subventionnés au titre du fonds Barnier

Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) et Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Depuis 2014, la DDT assure un appui méthodologique auprès des communes pour l'élaboration des DICRIM et des PCS.

Cet accompagnement a permis une évolution forte entre 2016 et 2018 pour atteindre :

- 374 DICRIM pour 467 communes,
- 99 PCS pour 126 communes.

Mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur les territoires à risques

La mise en oeuvre opérationnelle des actions prévues au sein des SLGRI de Clermont Auvergne Métropole sur l'agglomération de Clermont-Ferrand et de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans sur l'agglomération de Riom (SLGRI arrêtées respectivement le 09/01/2017 et le 15/12/2016) nécessite la mobilisation de financements importants.

Clermont Auvergne Métropole et la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans se sont donc engagées dans l'élaboration d'un PAPI d'intention en 2018 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Ces démarches accompagnées par la DDT, ont permis :

- la signature du PAPI de Riom Limagne et Volcans le 23/10/2018,
- la labellisation du PAPI de CAM par le comité de bassin Loire le 04/10/2018, sa signature devant intervenir début 2019.



Développer l'offre d'habitat et le renouvellement urbain

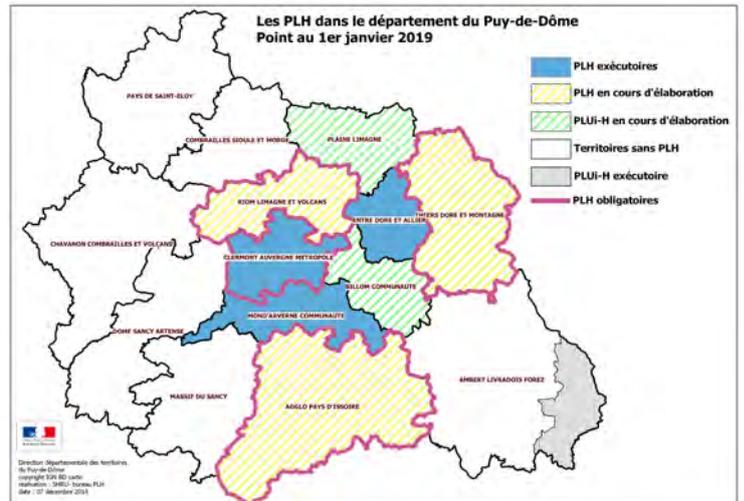
Programmes locaux de l'habitat

La DDT accompagne les collectivités dans l'élaboration de PLH en apportant sa connaissance du territoire et des enjeux liés aux politiques nationales de l'habitat.

Les PLH des EPCI ayant fusionné au 01/01/2017 ne sont plus exécutoires depuis le 31/12/2018.

Chiffres clés 2018

- 3 PLH en vigueur et 1 PLUiH
- 3 PLH en cours d'élaboration et 2 PLUiH
- 4 EPCI sont tenus de se doter d'un PLH



Réhabilitation à Clermont-Fd (Logidôme)



îlot Mercière à Thiers (Ophis)

Premier programme national de rénovation urbaine

Sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, la participation financière de l'ANRU est de 62 M€ (coût total : 326 M€) pour la réalisation de 243 opérations.

Sur la commune de Thiers, la participation financière de l'ANRU est de 10,5 M€ (coût total : 47 M€) pour la réalisation de 49 opérations.

En 2018, 3,2 M€ de subventions ont été versées aux maîtres d'ouvrage.

Finalisation des projets de renouvellement urbain de Clermont-Ferrand et de Thiers

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, la DDT a accompagné les collectivités dans la finalisation de leurs études concernant le quartier d'intérêt régional (PRIR) et les 3 quartiers d'intérêt national (PRIN) :

- centre ancien de Thiers (PRIR) : les études achevées en 2018 ont permis la validation du projet urbain. La convention pluriannuelle de renouvellement urbain devrait être signée en 2019, prévoyant une participation globale de l'ANRU de 2,7 M€ ;
- quartiers Saint-Jacques, de la Gauthière et des Vergnes à Clermont-Ferrand (PRIN) : un avenant au protocole de préfiguration a été signé le 29/05/2018 prévoyant 2,8 M€ de participation financière de l'ANRU sur un montant global prévisionnel de 29 M€. Les études menées en 2018 ont permis de valider les projets urbains à l'issue d'un important travail partenarial et de co-construction. La convention pluriannuelle de renouvellement urbain devrait être signée en 2019.



Source : Vues 3D - Tekhne Architectes et Urbanistes - juin 2018

Esquisse du projet de renouvellement urbain du quartier des Vergnes (source : Clermont Auvergne Métropole)

Développer l'offre d'habitat et le renouvellement urbain

Lutte contre l'habitat indigne

Depuis 2009, la DDT anime le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). Il rassemble et coordonne l'ensemble des acteurs concernés, vise à repérer les situations, apporter un conseil aux collectivités et accompagner les occupants et les propriétaires.

Une convention partenariale 2017-2020 du PDLHI a été signée le 17/07/2018. Elle prévoit un nouveau plan d'actions qui vise à mobiliser les collectivités locales autour de cette problématique, et améliorer les actions de repérage et de traitement des situations.

Pour cela, des réunions à destination de l'ensemble des présidents des intercommunalités et des maires ont été organisées entre décembre 2017 et juin 2018.

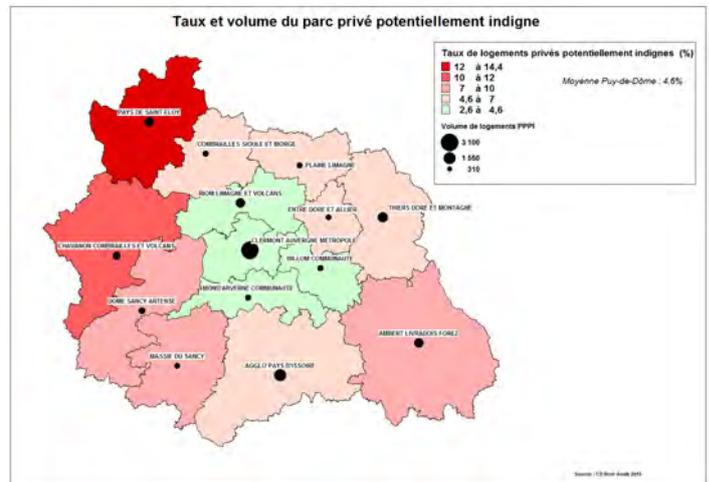
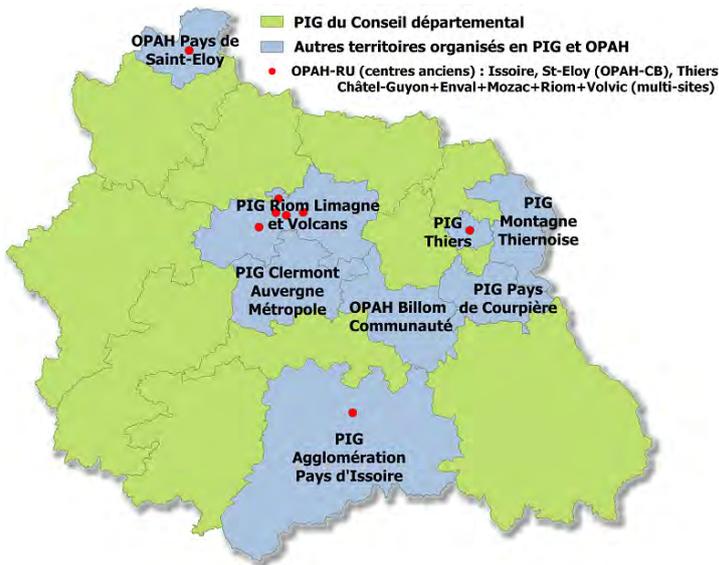
1665 relevés d'observation du logement (outils de signalement des situations d'habitat indigne, centralisés par l'ADIL et transmis aux territoires organisés en PIG ou en OPAH) ont été établis sur le département depuis 2010 dont 206 en 2018.

En 2018, près de 1,2 M€ ont été engagés par l'Anah pour la rénovation de logement.

Amélioration de l'habitat privé

La DDT, délégation locale de l'Anah, accompagne les collectivités dans la mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et de programmes d'intérêt généraux (PIG).

12 dispositifs couvrent le département.



12 390 logements sont potentiellement indignes

Objectifs réalisés depuis 2011 :

- 6796 logements subventionnés par l'Anah (dont 6312 de propriétaires occupants et 484 de propriétaires bailleurs) dont 4291 logements dans le cadre du programme "Habiter Mieux",
- 43,7 M€ de subventions Anah distribuées aux particuliers,
- 31% de gain énergétique moyen par logement rénovés.

Chiffres clés 2018

- 9,1 M€ de subventions engagées au titre de l'Anah
- 17,1 M€ de travaux à réaliser permettant la création ou le maintien de 285 emplois
- 1174 logements subventionnés par l'Anah dont 897 logements pour le programme "Habiter Mieux"
- 4 nouvelles conventions partenariales entre l'Anah et les collectivités signées (PIG et OPAH-RU de Thiers, PIG et OPAH-RU de Riom Limagne et Volcans).



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !



Suite à la démarche de simplification et de dématérialisation menée dans le Puy-de-Dôme, les propriétaires occupants qui ont des projets de travaux dans leurs logements peuvent depuis le 20 juin 2018 faire leur demande de subventions sur le site monprojet.anah.gov.fr.

Ils peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement complet en ligne et d'une réduction des délais de traitement de leurs demandes.

Production de logements locatifs sociaux

Au 1er janvier 2017, le parc locatif social est de 40258 logements. Le territoire de Clermont Auvergne Métropole totalise 30494 logements soit 75% du parc de logements locatifs sociaux.

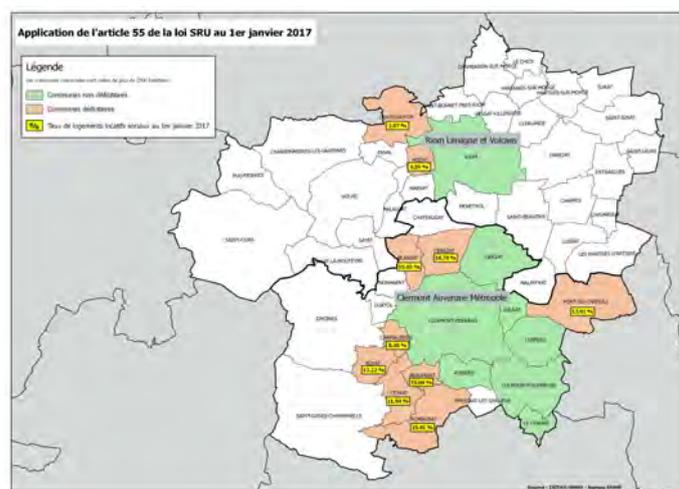
En 2018, 1116 logements sociaux supplémentaires ont été mis en service (81% sur l'agglomération clermontoise).

Au titre de la programmation 2018, l'Etat a financé 1092 logements locatifs sociaux sur le fonds national d'aide à la pierre (FNAP), avec une attention particulière au développement d'une offre très sociale :

- sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole : 809 logements dont 281 PLAI, 410 PLUS et 118 PLS,
- sur le reste du département : 283 logements dont 82 PLAI, 144 PLUS et 57 PLS.

La DDT assure la programmation de ces logements sur le Puy-de-Dôme, en dehors du territoire de Clermont Auvergne Métropole qui est délégataire des aides à la pierre depuis le 1er janvier 2015, et délivre les agréments correspondants. En 2018, l'enveloppe allouée aux subventions directes (PLAI) était de 3 M€ dont 2,5 M€ pour Clermont Auvergne Métropole et 442200 € pour le reste du département, hors aides indirectes (exonération de TFPB et TVA à taux réduit)

La DDT accompagne les bailleurs sociaux dans les évolutions issues des dispositions de la loi ELAN promulguée le 23/11/2018 (évolution du tissu des bailleurs, des dispositifs de vente, élaboration des conventions d'utilité sociales).



Au 01/01/2017, 8 communes de Clermont Auvergne Métropole et 2 communes de Riom Limagne et Volcans sont considérées comme déficitaires et doivent développer l'offre de logement social.



3 villes lauréates

Les conventions cadres du programme Action Cœur de ville pour Thiers et Riom ont été signées en présence de Jacques Mézard (Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales) le 12/10/2018. Celle pour Issoire a été signée en présence de Jacqueline Gourault (Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales) le 03/12/2018.

La DDT accompagne les collectivités dans la mise en oeuvre de ce programme qui vise à soutenir financièrement les communes dans leurs actions de redynamisation de leur centre-ville, au travers d'actions complémentaires et coordonnées dans les domaines de l'habitat, du développement économique et commercial, de l'accessibilité, des mobilités et du cadre de vie.



PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

8 des 14 établissements publics de coopération intercommunale du Puy-de-Dôme doivent réaliser un PCAET. Celui de Clermont Auvergne Métropole est le plus avancé : le projet arrêté a fait l'objet d'une consultation du public pendant l'été et le préfet de région a communiqué son avis fin octobre.

Les 7 autres territoires ont réalisé leurs diagnostics. Ils définissent maintenant leurs stratégies et leurs plans d'actions et bénéficient d'un accompagnement de la DDT.



Énergies renouvelables

Beaucoup d'installations nouvelles de production d'énergie renouvelable ont été mises en service en 2018.

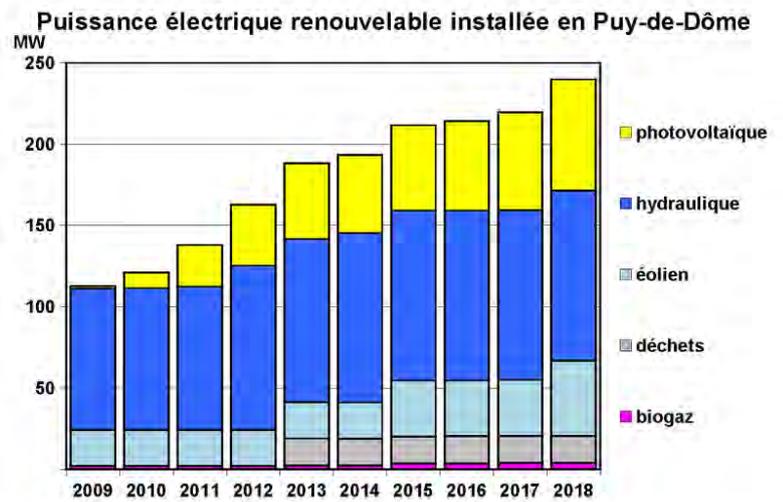
Si la grande majorité d'entre elles est constituée d'installations de faible puissance, quelques installations importantes se distinguent :

- le deuxième parc éolien de Saint-Julien-Puy-Lavèze, d'une puissance de 12 MW comme le premier, a été raccordé au réseau électrique ;
- les parcs photovoltaïques de Saint-Germain-près-Herment et Saint-Clément-de-Régnat (5 MW chacun) ont été raccordés au réseau électrique.

Un appel à financement participatif a été lancé pour le parc photovoltaïque de Billom à La Barbarade (5 MW) programmé pour entrer en service en 2019.

Les travaux de renforcement d'une ligne à haute tension qui commencent à l'ouest du département permettront le raccordement de plusieurs nouveaux parcs éoliens sur les communes de Briffons, Prondines, Saint-Sulpice et Tortebeuse pour une puissance totale de 70 MW.

Six méthaniseurs autorisés et ayant obtenu des engagements de financement entrent en construction pour une puissance totale de 1,3 MW électrique.



TEPCV : Territoires à énergie positive pour la croissance verte

Pour stimuler la transition énergétique, l'État a lancé un appel à manifestations d'intérêt auprès des collectivités locales et de leurs groupements nommé TEPCV.

Les huit territoires lauréats TEPCV dans le Puy-de-Dôme mettent en œuvre leurs programmes d'investissement. De nombreuses opérations sont déjà achevées, notamment les rénovations énergétiques des bâtiments publics sur l'ancienne communauté de communes du Haut-Livradois, désormais incluse dans la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Contrôler dans le domaine de l'eau, de la nature et de la forêt

L'activité de la DDT s'inscrit dans un plan départemental annuel validé en comité stratégique de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) animée par la DDT. Le contrôle est un outil régalien de mise en œuvre des politiques de préservation de l'eau et de la nature. Les contrôles sont inopinés ou programmés, administratif ou judiciaire. Les contrôles judiciaires sont réalisés par les inspecteurs de l'environnement ou techniciens forestiers (8 agents commissionnés à la DDT).



Une opération coordonnée de police sur la Chaîne des Puys a eu lieu le 29/09/2018 avec des équipes de contrôle issus de services de l'État (gendarmes, gardes forestiers et agents de l'ONCFS, de l'AFB et de la DDT) et de leurs partenaires (gardes nature, policiers municipaux), pour une action de sensibilisation des usagers de cet espace inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO "Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – Faille de Limagne".

Lutte contre la commercialisation et la circulation de bois exploités illégalement

Le règlement bois de l'Union Européenne (RBUE) est l'outil de l'Union Européenne pour lutter contre la commercialisation et la circulation de bois exploités illégalement. Il s'applique depuis le 03/03/2013. Il interdit la fourniture pour la première fois sur le marché européen de bois récoltés en violation de la législation applicable dans le pays de récolte, ainsi que des produits dérivés de ce bois.

La DRAAF est chargée du contrôle des entreprises d'exploitation forestière et les scieries importatrices de bois. La DDT contrôle les autres opérateurs importateurs, dès lors qu'il s'agit de la première mise sur le marché européen de bois ou produits dérivés.

La DDT pilote cette action pour les entreprises situées sur le Puy-de-Dôme, l'Allier et le Cantal. Dans ce cadre, 8 contrôles de transformateurs de bois ont été réalisés en 2018. Deux des entreprises contrôlées importent soit du chêne d'Ukraine, soit du teck du Myanmar. Ces deux pays ayant un indice 2017 de corruption élevé, les factures et autres documents papiers certifiant la légalité de la coupe de bois ne sont pas suffisants. Des audits tierce partie, réalisés dans le pays d'importation et sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, sont donc nécessaires.

Chiffres clés 2018

- 6 infractions pénales relevées en forêt (1 contravention et 5 délits)
- 216 contrôles administratifs réalisés (188 contrôles conformes, 24 contrôles non conformes avec simple suivi, 4 contrôles non conformes avec mise en demeure administrative)
- 8 contrôles de transformateurs de bois



Photos©photothèque/Min.Agr.Fr

Mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI

Au 1er janvier 2018, les EPCI sont devenus compétents pour la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Plusieurs EPCI étant déjà investis sur la programmation d'actions à l'échelle des bassins hydrographiques principaux, cette nouvelle compétence se met progressivement en place sur l'ensemble du département. Trois études sont en cours sur la Dore, la Dordogne et la Morge pour préciser la coordination nécessaire entre EPCI d'un même bassin versant. Plusieurs collectivités attendent de connaître les modalités précises du 11ème programme des agences de l'eau pour engager de nouveaux programmes d'action.

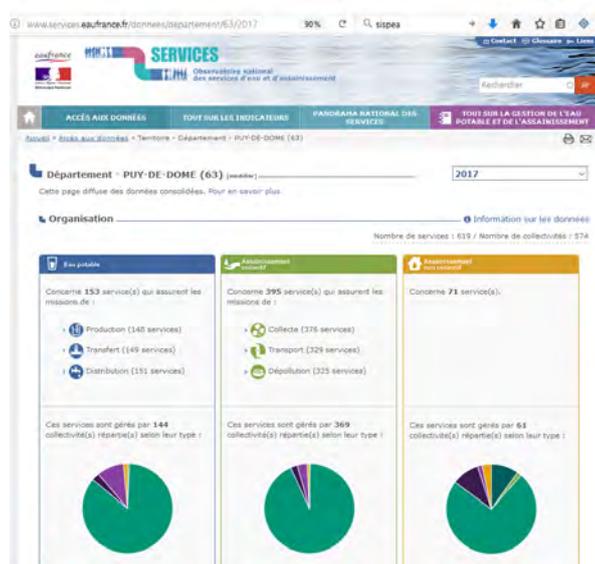
Le SIGAL sur le bassin de l'Alagnon et le parc naturel régional Livradois-Forez sur le bassin de la Dore se sont engagés dans une démarche de labellisation "EPAGE". La DDT accompagne les communautés de communes "Entre Dore et Allier" et de "Billom Communauté" dans la rédaction d'un pré-contract territorial sur le bassin du Litroux-Jauron.

Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement

L'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement met à disposition du public les données relatives au prix et à la qualité du service d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Pour ces trois compétences, chaque service public d'eau et d'assainissement doit y saisir ses propres données. La DDT a un rôle d'animation et d'appui aux collectivités pour réaliser cette saisie.

Ainsi, le prix moyen des services d'eau potable et d'assainissement collectifs réunis s'élève à 3,51 €/m³ au 1er janvier 2016 (contre 4,04 €/m³ en moyenne nationale pour une consommation de référence de 120 m³).

Les objectifs nationaux de saisie pour l'exercice 2017 étaient d'atteindre une représentation d'au-moins 50 % de la population et de 25 % des services par département. Pour le Puy-de-Dôme, les objectifs sont atteints.



<http://www.services.eaufrance.fr/donnees/departement/63/>

Gestion de la sécheresse en 2018

L'année 2018 a connu un nouvel épisode de sécheresse avec une absence de pluie de mi-juillet à début novembre. Jusqu'à la fin du mois de juillet, le débit des principaux cours d'eau est resté supérieur au débit objectif d'étiage (DOE). Certains petits cours d'eau ont vu leurs débits se réduire de manière importante, parfois en dessous de leurs débits réservés, interdisant ainsi les prélèvements (Dore, Eau-Mère, Litroux). Des premiers à-secs ont été constatés au cours du mois de juillet sur le secteur de Riom. Début août, plusieurs cours d'eau ont franchi les DOE (Allier, Alagnon), voire des débits d'alerte et/ou de crise (Cher amont, Dore, Sioule).

3 comités de suivi hydrologique se sont réunis au cours de l'été 2018 pour proposer des mesures de restriction sur les bassins de la Sioule, de la Dore et du Cher, et prendre 3 arrêtés préfectoraux dont le dernier s'est prolongé jusqu'au 30 novembre 2018.

Ces événements climatiques rappellent l'importance de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. Les collectivités ont intérêt à réaliser des diagnostics pour améliorer leurs rendements de réseau et des inter-connexions en diversifiant les sources d'approvisionnement entre les captages de montagne et la nappe alluviale de l'Allier soutenue par la retenue de Naussac.



Contribuer à la qualité de l'eau - Préserver les milieux

Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates

La directive européenne "Nitrates" de 1991 a été mise en place en vue de réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates à partir de sources agricoles et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type. Elle impose aux États membres de mettre en place un programme de surveillance et d'y associer des programmes d'actions obligatoires (maîtrise des fertilisants azotés, gestion des effluents...).

Le programme d'action régional a été révisé et validé par arrêté du préfet de région le 19/07/2018.

Gérer les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 compte 34 sites soit 16 % du territoire départemental pour 123765 hectares.

Chiffres clés 2018

- 31 sites en gestion administrative et financière (volet animation) : 3 sites "oiseaux", 28 sites "habitats"
- 1 nouveau contrat Natura 2000 engagé sur le site Comté d'Auvergne et Puy Saint Romain pour préserver les ruisseaux des espèces d'écrevisses envahissantes
- 420 évaluations d'incidences Natura 2000 instruites



Réserve naturelle de la Godivelle

Extension de la réserve naturelle des sagnes de la Godivelle

La réserve naturelle nationale (RNN) des sagnes de la Godivelle a été créée en 1975 sur des opportunités foncières et présente un périmètre peu cohérent sur le plan écologique.

Le projet d'extension de la réserve porte sur l'intégration des tourbières du lac d'en-bas et de Coualle basse (déjà en partie inscrites en RNN), du lac d'en-bas et des tourbières des Chastelets et de la plaine Jacquot.

La 6ème campagne de suivi nitrate a débuté en octobre 2018 pour un an.

Au titre de la conditionnalité des aides de la PAC, la DDT a procédé à des contrôles de mise en œuvre du programme d'action nitrate dans 31 exploitations du Puy-de-Dôme dont 15 ont présenté des anomalies.

Chasse : le sanglier une espèce surveillée

Après un pic de dégât en 2011, la situation devient à nouveau préoccupante. La barre des 5000 sangliers a été franchie sur la saison 2017/2018 pour la première fois dans le département. Le montant des indemnités a plus que doublé depuis 2015 pour atteindre 317900 € en 2018.

Pour maîtriser les populations de sangliers, la chasse à l'affût ou à l'approche du 15/06 au 14/08 a été ouverte sur la saison 2018/2019 et le recours aux louvetiers a été renforcé.

En 2018, 31 arrêtés préfectoraux de battue administrative pour sanglier ont été signés et 14 animaux ont été prélevés.

Chiffres clés 2018

- 69 arrêtés de chasses particulières et battues administratives
- 37262 animaux nuisibles prélevés par piégeage
- 650 arrêtés de plan de chasse collectifs et individuels

Loup : création d'une cellule de veille

Le 24/02/2018, un loup a été observé sur la commune de Chambon/Lac. Une observation identique avait été effectuée en 2013 au même endroit.

La cellule de veille permet de réunir les acteurs et de s'organiser en analysant la vulnérabilité des élevages locaux à la prédation du loup.

Elle s'est réunie pour la première fois le 06/04/2018. Un réseau de correspondants observateurs sur le territoire a été créé avec des agents de la DDT, de l'ONCFS, de l'AFB, de l'ONF, de chasseurs, d'agriculteurs et de naturalistes. Les premières mesures de protection des troupeaux ont ainsi été définies.



L'agriculture dans le Puy-de-Dôme

Avec une surface agricole utile (SAU) de près de 392000 ha, le département du Puy-de-Dôme se situe à la seconde place au niveau régional.

Il compte 7300 exploitations et 12800 actifs permanents. Près de 5600 déclarants ont été recensés lors de la campagne "PAC 2018".

L'exploitation moyenne comprend une SAU d'environ 54 ha et un cheptel moyen de 68 UGB.

● Chiffres clés 2018

● Exploitations agricoles :

- - 484 demandes d'autorisation d'exploiter déposées,
- - 437 avis émis sur le volet agricole pour les documents d'urbanisme et de planification,
- - 206 dossiers de GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) instruits dont 34 agréments.

● Installation et modernisation des bâtiments d'élevage :

- - 205 nouveaux déclarants demandeurs d'aides "PAC" enregistrés avec la création d'un numéro PACAGE,
- - 106 jeunes nouveaux dans le parcours à l'installation (plan de professionnalisation personnalisé),
- - 81 agriculteurs bénéficiaires de la dotation jeune agriculteur (DJA),
- - 116 dossiers instruits au titre des appels à candidature pour le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles,
- - 13 dossiers instruits au titre du soutien aux investissements liés aux changements de pratiques vers des

● Contrôles PAC :

- - 630 exploitations agricoles contrôlées sur place au titre de la PAC.



Des productions variées :

- 352000 bovins dont près de 100000 vaches allaitantes et 60000 vaches laitières pour 319 millions de litres de lait/an, le reste en bovins de moins d'un an à plus 2 ans,
- 109000 ovins, 46000 porcins, 5000 caprins et 2,2 M de têtes de volailles,
- surface en herbe égale à la moitié de la SAU du département,
- céréales et oléoprotéagineux (colza, tournesol, soja, luzerne) sur 88350 ha,
- culture de betteraves sur plus de 4200 ha (sucrierie Bourdon : 4500 t/jour).



Champ de moutarde



L'aide à l'installation des jeunes agriculteurs

En moyenne, 160 agriculteurs s'installent dont 90 sont aidés au titre de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

En 2018, 81 dossiers dont 21 portés par des femmes ont reçu un avis favorable en CDOA. La majorité des installations est effectuée en société (57 en GAEC, 4 en EARL) et en zone de montagne (70). La filière la plus représentée est celle des bovins laitiers (31), suivie par celle des bovins allaitants (18) et des ovins (12). 8 demandes d'installation en volailles ont reçu un avis favorable.

Le montant de la DJA varie de près de 30 000 € pour 7 jeunes à plus de 50 000 € pour 21 jeunes avec un maximum de 58 400 € pour une jeune femme installée en caprin avec transformation fromagère.

Soutien économique aux agriculteurs

Les demandes d'aides couplées animales représentent 2142 dossiers d'aide aux bovins allaitants, 1167 dossiers d'aide aux bovins laitiers, 29 dossiers d'aides aux veaux sous la mère, 355 dossiers d'aides ovines et 49 dossiers d'aides caprines.

Dans le cadre des droits à paiement de base, 1052 clauses ont été déposées dont 917 pour les transferts de droits à paiement de base et 135 pour les dotations.



Les aides à l'agriculture biologique et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) :

- en 2018, l'instruction de la campagne 2016 n'a pu débuter qu'au mois de mai. L'ouverture de la campagne 2017 s'est faite en septembre,
- pour 2016, 528 dossiers ont été déposés dont 334 AB et 194 MAEC et en 2017 : 737 dossiers dont 390 AB et 347 MAEC.

La gestion des crises et aides conjoncturelles
Outre la constatation d'une forte mortalité d'abeilles survenue pendant l'hiver 2017-2018 (aide FranceAgriMer de 3 M€), une sécheresse exceptionnelle a marqué le Puy-de-Dôme de fin juin à octobre 2018.

Un dossier de reconnaissance de calamités agricoles-perte de récolte sur prairies a été transmis et accordé par le comité national de gestion des risques en agricultures (CNGRA) pour 345 communes du département avec une demande d'enveloppe de plus de 11 M€.

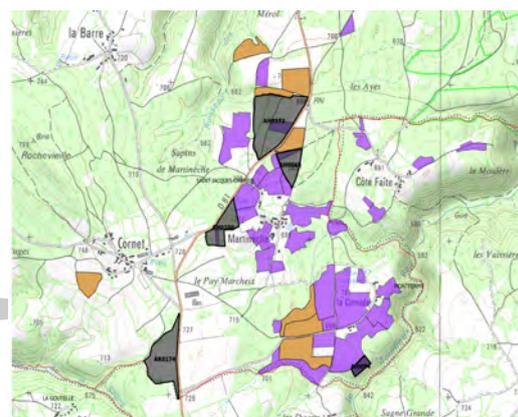
Demandes d'aides		2016	2017	2018
Aides découplées	Paiement de base, paiement redistributif, paiement vert	5 665	5 584	5 493
	Paiement en faveur des jeunes agriculteurs	381	492	490
Aides couplées à la production	Légumineuses fourragères	522	804	494
	Production de soja	12	27	46
	Protéagineux	122	149	115
	Semences de légumineuses fourragères	12	19	6
	Production de blé dur	/	18	11
	Assurance récolte	513	441	381
	Indemnité compensatoire de handicaps naturels	3 538	3 584	3 406

Le contrôle des structures agricoles

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle des structures agricoles et de l'application des priorités du Schéma directeur régional des exploitations agricoles sous l'égide du préfet de région, la DDT a mené une opération de vérification de cohérence entre les demandes d'aides surfaciques PAC déposées au titre de l'année 2018 et les autorisations d'exploiter.

Cette comparaison a conduit la DDT à demander à 149 exploitants de régulariser leur situation au regard de la réglementation relative au contrôle des structures agricoles.

Ce processus a induit le dépôt de 113 demandes d'autorisation d'exploiter au cours de l'automne 2018. La poursuite de la procédure sera menée début 2019 pour les 36 autres dossiers.



La forêt dans le Puy-de-Dôme

La forêt couvre 34 % du territoire départemental soit 269 000 ha dont 234 000 ha de forêt privée.

● Chiffres clés 2018

- 91 contrats FFN en cours (83 contrats ONF, 8 contrats DDT), créance restante de 6 M€, 136000 € de créances remboursées en 2018
- 335 PSG (plan simple de gestion) pour une surface de 23570 ha, soit 10 % de la forêt privée
- 7 PSG contrôlés et 1 RSAA (régime spécial d'autorisation administrative)
- 23 avis émis sur les PSG déposés pour agrément
- 13 demandes d'autorisation de coupe instruites
- 103 contrôles de reboisement après coupe rase réalisés
- 32 dossiers de demande d'exonération fiscale instruits pour une surface de 2761 ha
- 56 demandes d'autorisation de défrichement instruites pour une surface défrichée de 76,94 ha
- 5 départs de feu recensés pour une surface de 5,59 ha brûlés



Actions concernant les forêts publiques non soumises au régime forestier

Les forêts publiques (domaniale, communale, sectionale) relèvent du Régime Forestier dont la mise en œuvre est confiée à l'ONF.

Dans le Puy-de-Dôme, de nombreuses forêts communales ou sectionales ne respectent pas cette règle d'adhésion. Suite à instruction du Ministère de l'Agriculture, un programme d'actions a été élaboré conjointement avec l'ACOFOR (association des communes forestières) et l'ONF pour mobiliser les communes concernées. En 2018, 11 arrêtés ont été pris pour une surface de 80 ha.

Aides "Dynamic Bois" pour l'amélioration des peuplements forestiers

Les aides de l'ADEME affectées en 2015, via le dispositif "Dynamic Bois", pour le projet territorial PLOBOV, porté par Unisylva, permettent le soutien à l'amélioration de peuplements forestiers pour la production de bois énergie.

En 2018, après instruction par la DDT, 2 dossiers ont pu être engagés pour 21836 € (13,91 ha).



Le réseau de dessertes forestières en développement

Avec une ressource forestière importante et un réseau de dessertes forestières existant très insuffisant, la dynamique de création de voiries ou pistes est très soutenue dans le Puy-de-Dôme. Au total depuis 2001, environ 464 km de voiries et 102000 m² de places de dépôt ont été financés.

En 2018, 15 dossiers ont été retenus pour un montant de travaux de 1,07 M€ subventionné à 80 % (50,4 % FEADER, 26,6% Etat et 3% Département).

Veiller à la qualité de la construction

Inter-départementalisation de l'immobilier de l'État

En 2018, la DDT a assuré, auprès du préfet de département, des missions de conseil pour la gestion du parc immobilier de l'État (notamment étude de densification des sites de Léo Lagrange et de Marmilhat) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de travaux (installation de l'agence de la DDT dans le CDFIP de Thiers, rénovation du RIA Pélissier).

Afin de pérenniser ces missions de conseil et d'assistance auprès des préfets, le préfet de région a demandé aux DDT du Rhône, de l'Isère et du Puy-de-Dôme de travailler sur la mise en place d'une inter-départementalisation de ces missions. Ainsi, il a été décidé de créer trois pôles inter-départementaux de maîtrise d'ouvrage bâtiment (PMOB) dans la région. A compter du 01/01/2019, la DDT du Puy-de-Dôme devient PMOB pour les départements de l'ex-Auvergne.

Accessibilité des établissements recevant du Public (ERP)

Outre l'instruction de 1200 dossiers d'autorisation, l'accompagnement des collectivités dans la mise en accessibilité de leurs établissements est resté au cœur des préoccupations du service.

Le portage de cette politique s'est concrétisé par différentes actions :

- accompagnement des EPCI pour la mise en place de leur commission intercommunale d'accessibilité,
- réunion d'information à destination des architectes, bureaux de contrôle, CCI, CMA, ordres professionnels,
- mise en œuvre d'une démarche incitative à destination des communes de plus de 1000 habitants pour les amener à s'engager dans la mise en accessibilité de leur patrimoine (sur 20 communes qui n'avaient pas déposé d'Agenda d'Accessibilité Programmée, 5 ont déposé un agenda d'AP dans l'année et les 15 autres se sont engagés à le déposer dans un délai de 6 mois),
- mise en place des visites de la sous-commission accessibilité préalables à l'ouverture des ERP.



Contrôle réglementaire de la construction

Le contrôle du respect des règles de la construction constitue une mission de police judiciaire au service de la qualité de la construction. Ces contrôles sont réalisés par la DDT avec l'appui du CEREMA (agents assermentés). 75 % des non-conformités sont réglées après une période de conciliation. Dans quelques cas, des rappels à la loi ou des poursuites judiciaires sont nécessaires.

Pour l'année 2018, 12 de ces contrôles ont été réalisés sur des logements collectifs et 2 contrôles sismiques sont en cours sur des constructions individuelles.



Mérule : champignon genre Serpula

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/merules-et-termites-a4328.html>

Prévention du risque de mérule dans le bâtiment

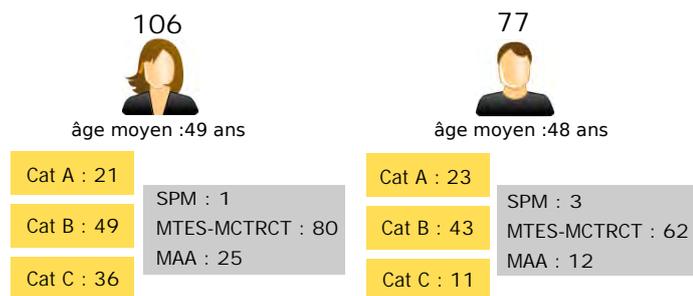
La DDT a réalisé un dépliant d'information sur la mérule à destination des propriétaires ou occupants de logements. Il présente les mesures prises pour lutter contre le développement de ce champignon dans les habitations.

La DDT assure également le suivi des signalements de présence de mérule et formule des propositions en lien avec les communes concernées.

En 2018, les deux premiers arrêtés préfectoraux de prévention du risque de mérule ont été pris dans le département pour les communes du Mont-Dore et de La Bourboule. Ces arrêtés ont pour effet de rendre obligatoire l'information sur la présence de mérule en cas de vente immobilière dans les secteurs identifiés.



183 agents au 1er janvier 2019



SPM: Service du Premier Ministre

MTES: Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

MCTRCT : Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales

MAA: Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Les grands chantiers de l'année

- Prévention des risques psychosociaux : finalisation du plan "Mieux travailler et vivre ensemble"
- Organisation des élections professionnelles du 06/12/2018
Préparation de la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion du temps « CASPER »
- Organisation du déménagement de l'agence Livradois-Forez (site de Thiers)

Télétravail

Le télétravail a été mis en œuvre au 1er janvier 2018 avec 15 télétravailleurs.

Un bilan sur l'exercice du télétravail en 2018 a été réalisé en collaboration avec le CVRH de Clermont-Ferrand et présenté en CHSCT : la synthèse conclut sur une satisfaction générale et la volonté de prolonger cette modalité de travail pour 2019.



Bilan ressources humaines

- 14 agents recrutés
- 8 départs à la retraite
- 17 agents partis (mutation, disponibilité, détachement, ...)
- 7 agents lauréats d'un examen/concours
- 6 agents promus
- 34 contractuels en contrat à durée déterminée (43 MAA et 6 MTES-MCTRCT)



Budget de fonctionnement

- Fonctionnement courant y compris action sociale et médecine de prévention : 569 614 €
- Loyers immobiliers : 590 528 €
- Travaux immobiliers : 75 459 €

Contentieux administratif

- 35 mémoires produits
- 44 procédures en cours
- 9 jugements reçus
- 57 avis rendus sur sollicitation des services de la DDT

Contentieux pénal

- 60 procédures en cours
- 29 nouveaux dossiers ouverts
- 19 rapports transmis au Parquet

Mutualisation de la médecine de prévention

La DDT s'est investie, en collaboration avec la préfecture, dans une démarche expérimentale de mutualisation de la médecine de prévention. Sur le département, 18 structures de l'État ou de ses opérateurs en pénurie de médecin de prévention se sont engagées dans cette action pour 1800 agents environ.

Une convention-cadre de partenariat visant à la mise en place d'un service mutualisé de médecine de prévention inter fonctions publiques et pluridisciplinaire a été élaborée. Ce partenariat s'appuie sur la structure existante du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme. La mise en œuvre effective prévue courant 2019 nécessite le recrutement d'un médecin de prévention supplémentaire.



Direction Départementale des Territoires du PUY-DE-DOME

Organigramme

Courriel : ddt@puy-de-dome.gouv.fr
Site Internet : www.puy-de-dome.gouv.fr

mars 2019

Direction, SG, SHRU, SPAR
7 rue Léo Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Tel : 04 73 43 16 00

SET, SEEF, SEA
Site de Marmilhat - 16 rue Aimé Rudel, BP 43, 63370 Lempdes
Tel : 04 73 42 14 14

DIRECTION
Tel : 04 73 43 16 21
Directeur - Armand SANSÉAU
Directrice Adjointe
Manuelle DUPUY
Mission Expertise et Développement Durable
Charles CANN
Mission Coordination des procédures
Michelle JULIEN-SULLY

Architecte conseil
Jean-Paul SCALABRE
Paysagiste conseil
Gilles AMPHOUX

Secrétariat Général
SG
Tel : 04 73 43 17 10

Service Économie Agricole
SEA
Tel : 04 73 42 14 53

Service Eau Environnement Forêt
SEEF
Tel : 04 73 42 14 19

Service Expertise Technique
SET
Tel : 04 73 42 14 58

Service Habitat Rénovation Urbaine
SHRU
Tel : 04 73 43 16 91

Service Prospective, Aménagement - Risques
SPAR
Tel : 04 73 43 16 41

- **Cheffe du service**
Laurence RICHY-MOURRE
- **Mission Affaires Juridiques**
Yacouba DIALLO
- **Ressources Humaines**
Jeany RUGGIRELLO
- **Contrôle, Gestion et Moyens Généraux**
Nathalie PERRIN BREUIL
- **Missions Transversales, Formation, Communication**
Florence BÉNARD

- **Chef du service**
Alfred GROS
- **Référent unique**
Isabelle LAMPRE
- **Mission Appui intra-Service et Relations Externes**
Monique PICHORE
- **Aides surfaciques et Animales**
Sylvie TABOURIN
- **Coordination des Contrôles**
Fabien PESTY
- **Vie de l'Agriculteur**
Christelle DHAINAUT
- **Installation et Développement**
Caroline ALVAREZ

- **Cheffe du service**
N.
- **Mission Avis Environnementaux**
Laurent HEILIGENSTEIN
- **Police de l'Eau**
Corinne PIERRAT
- **Politique Territoriale de l'Eau**
Nathalie NICOLAU
- **Forêt - Chasse, Espaces Naturels**
Xavier PINEAU

- **Chef du service**
Julien EVELLIN
- **Géomatique, Gestion de Crise**
Vincent THENARD
- **Bâtiment Durable**
Gwennael DAVAYAT
- **Aménagement Durable, Accessibilité**
Didier MOUTON

- **Cheffe du service**
Lisa WILLIAMS
Adjoint
Julien PITTION
- **Politiques Locales de l'Habitat**
Nicolas RUDEL
- **Développement de l'Offre d'Habitat Public**
Catherine PAULA
- **Rénovation Urbaine**
Pascal MARTIN
- **Amélioration du Parc Privé et Lutte contre l'Habitat Indigne**
Léonard PONAMALÉ

- **Chef du service**
Geoffrey PRIOLET
Adjoint
Thierry BONNABRY
- **Mission Publicité - CDAC**
Jean-André SULLY
- **Mission Stratégies locales de gestion des risques d'inondation**
Alexandre BRETEAU
- **Planification**
Grand Clermont
Laurence PAQUET
Territoires ruraux
Jennifer CAINE
- **Pilotage Droit des Sois et fiscalité de l'urbanisme**
Alexandre MICHEL
- **Connaissance territoriale**
Analyse territoriale et prospectives
Caroline FAUCHER
Alexandre MAYEUX
- **Prévention des Risques**
Pierre-François DELOULME

AGENCES

Combrailles Nord-Limagne
Emmanuelle FOURMONT
15 rue Eugène Gilbert - BP 50029
63201 RIOM Cedex
Tel : 04 73 64 64 00
Adjoint :
Frédéric SARRON

Livradois - Forez
Christine LECHEVALLIER
Avenue du Bon Repos - BP 42
63306 THIERS
Tel : 04 73 51 79 80

Val d'Allier-Sancy
Christophe DELISLE
22 avenue Jean Jaurès - BP 50087
63502 ISSOIRE Cedex
Tel : 04 73 89 85 00

Glossaire des principaux sigles

●	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
●	ADIL	Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
●	AFB	Agence Française de Biodiversité
●	Anah	Agence nationale de l'habitat
●	ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
●	CCI	Chambre de commerce et d'industrie
●	CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
●	CDOA	Commission Départementale d'Orientation Agricole
●	CEREMA	Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
●	CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
●	CNGRA	Comité national de gestion des risques en agriculture
●	CNPN	Conseil national de la protection de la nature
●	DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
●	DJA	Dotation jeune agriculteur
●	DOCOB	Document d'objectif Natura 2000
●	DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
●	DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
●	EPAGE	Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux
●	EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
●	ERP	Établissement recevant du public
●	FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
●	FFN	Fonds forestier national
●	GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
●	GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
●	MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
●	NPNRU	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
●	ONF	Office National de la Forêt
●	OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
●	PAC	Politique Agricole Commune
●	PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
●	PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial
●	PCS	Plan Communal de Sauvegarde
●	PDLHI	Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
●	PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
●	PLH(Ui)	Programme Local de l'Habitat (d'urbanisme intercommunal)
●	PLS	Prêt locatif social
●	PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
●	PLUS	Prêt locatif à usage social
●	PNR	Parc naturel régional
●	PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine
●	PPR	Plan de Prévention des Risques
●	PPRNP	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
●	PPRNpi	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation
●	SAU	Surface agricole utile
●	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
●	SLGRI	Stratégie locale de gestion du risque d'inondation
●	UGB	Unité de gros bétail
●	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Directeur de la publication : Armand Sanséau

Conception, réalisation : SG/BMTFC/JG

Cartographie : DDT 63

Crédit photos : DDT 63, photo du loup (p 14) : E. Texier

🏠 Site de Clermont-Ferrand
Direction, SG, SHRU, SPAR
7 rue Léo Lagrange
63033 Clermont-Fd cedex 1
Tél. 04.73.43.16.00
ddt@puy-de-dome.gouv.fr

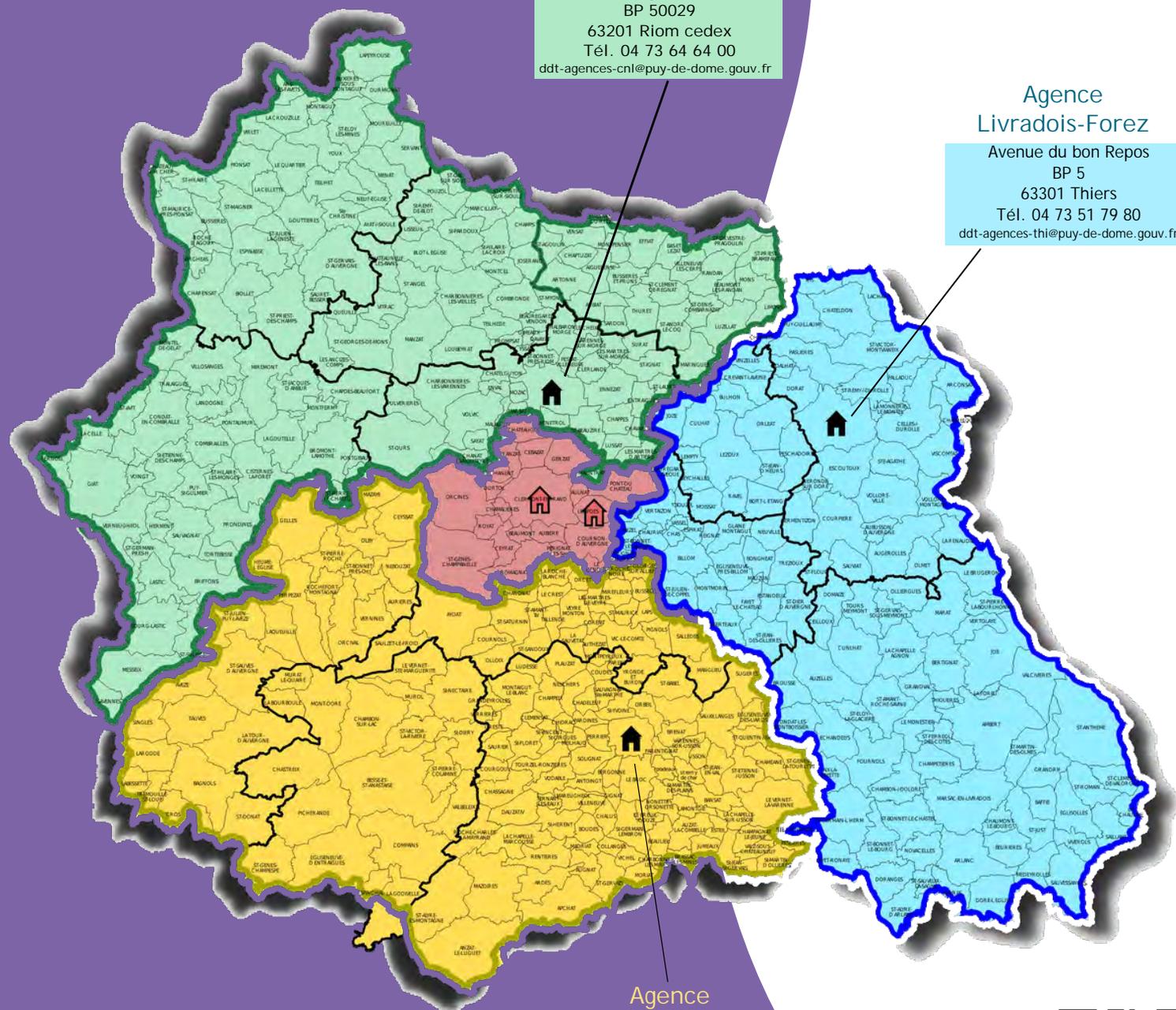
🏠 Site de Marmilhat
SET, SEEF, SEA
16 rue Aimé Rudel, BP 42
63370 Lempdes
Tél. 04.73.42.14.14

Agence Combrailles Nord-Limagne

15 rue Eugène Gilbert
BP 50029
63201 Riom cedex
Tél. 04 73 64 64 00
ddt-agences-cn@puy-de-dome.gouv.fr

Agence Livradois-Foréz

Avenue du bon Repos
BP 5
63301 Thiers
Tél. 04 73 51 79 80
ddt-agences-thi@puy-de-dome.gouv.fr



Agence Val d'Allier-Sancy

22 avenue Jean Jaurès
BP 50087
63502 Issoire cedex
Tél. 04 73 89 85 00
ddt-agences-vas@puy-de-dome.gouv.fr

